

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix neuf, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du dix décembre deux mil dix neuf, sous la présidence successive de Monsieur Lionel GERARD, 1<sup>er</sup> adjoint, puis de Monsieur André CORZANI, Maire.

**PRESENT(E)S** : André CORZANI (à partir du point 2.1), Lionel GERARD, Françoise BERG, Lucien VIGO, Christine ZATTARIN, Jean-Jacques GOTTINI, Pascale FRANGIAMORE, Edouard KOZLOWSKI, Gérard LINTZ, Lydie BAGGIO, Lorella BERTIN, Nadine OREILLARD, Mario CROCENZO, René METZINGER, Alain-Marie SAVARD, Emmanuel BERGE, Isabelle WOLFF, Pierre-André THIEBAULT

**ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S** : André CORZANI par Jean-Jacques GOTTINI (jusqu'au point 1.13 inclus), Sylvie LUCCHESI-PALLI par Pascale FRANGIAMORE, Jean-Louis CANO par Lucien VIGO, Anne-Marie SPATARO par Nadine OREILLARD, Gérard MASSENET par Lionel GERARD, Liliane COGNARD par Françoise BERG, Antoine DIASIO par Alain-Marie SAVARD.

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S** : Gérard KEFF, Rosa ROSSI, Sébastien FURLAN.

**ABSENTES** : Audrey PONT, Anaïs GAYSSOT.

En l'absence de Monsieur le Maire, retenu par les embouteillages suite à la manifestation organisée à Metz contre la réforme des retraites, à laquelle il participait, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Il sollicite une candidature à la fonction de secrétaire de séance, acceptée par M. Metzinger. Sa candidature est approuvée par 22 voix POUR et 2 voix CONTRE (MM. Savard et Diasio).

Il soumet au vote le compte-rendu de la dernière séance de conseil municipal. Il est approuvé par 22 voix POUR et 2 voix CONTRE (MM. Savard et Diasio). M. Savard estime que celui-ci n'est pas conforme sur des sujets légaux. Il y reviendra à un autre moment.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint entre dans l'ordre du jour.

## **1- FINANCES**

### **1.1- Budget principal : décision modificative n°4**

Après avis favorable de la commission des finances du 16 décembre 2019, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°4.

### **1.2- Budget annexe du pôle santé : décision modificative n°3**

Après avis favorable de la commission des finances du 16 décembre 2019, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°3.

### **1.3- Avenant n°1 à la convention attributive de subvention au Comité des Œuvres Sociales de la ville de Joeuf et du C.C.A.S.**

Par délibération du 11 juin 2019, le conseil municipal a signé une convention attributive de subvention de 30 532 € au C.O.S. de la ville de Joeuf et du C.C.A.S.

Il est proposé au conseil, après avis favorable de la commission des finances du 16 décembre 2019, de signer un avenant n°1 à cette convention ayant pour objet de lui attribuer une subvention complémentaire de 1 468 €, portant la subvention totale 2019 à 32 000 €, somme prévue au budget primitif. Pour information, l'association n'a pas eu d'augmentation depuis deux décennies.

Proposition acceptée à l'unanimité (M. Gérard, président du COS, et son pouvoir n'ont participé, ni au débat, ni au vote).

### **1.4- Avances de subvention au C.O.S. de la ville de Joeuf et du C.C.A.S.**

Il est demandé au conseil d'autoriser le versement d'avances de subvention en 2020 au profit du C.O.S. de la ville de Joeuf et du C.C.A.S., au cours du 1er semestre 2020, dans la limite de 20 000 €.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **1.5- Avances de subvention à la M.J.C. de Joeuf**

Alors que la subvention 2020 attribuée à la M.J.C. de Joeuf fera l'objet d'une décision du conseil municipal courant juin 2020 et d'un avenant à la convention la liant à la Ville, il est proposé au conseil d'autoriser le versement d'avances, au cours du 1er semestre 2020, ne pouvant dépasser 23 000 €.

Proposition acceptée à l'unanimité (M. Savard et son pouvoir n'ont participé, ni au débat, ni au vote).

### **1.6- Avances de subvention au C.C.A.S.**

Avant le vote du budget primitif 2020, il est demandé au conseil d'autoriser le versement d'avances de subvention au profit du C.C.A.S. dans la limite de 200 000 €.

Suite à une question de M. Thiébault, il est précisé que la somme correspond à environ 1/3 de la subvention 2019.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **1.7- Mandat spécial pour le déplacement du Maire et d'un conseiller municipal délégué à SAINT-ETIENNE courant janvier ou février 2020**

Monsieur Gérard, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe l'assemblée que, dans le cadre du projet de réalisation du futur musée du football à Joeuf, une délégation doit se rendre à Saint-Etienne en janvier ou février prochain, pour rencontrer le concepteur du premier musée du football en France. Un mandat spécial doit donc être autorisé pour couvrir les dépenses (hébergement, déplacement, restauration).

M. Savard ne voit pas l'intérêt d'un tel déplacement, tous les renseignements pouvant être pris par un autre canal. Il ne voit pas non plus l'intérêt de créer un musée du football à Joeuf.

Proposition acceptée par 21 voix POUR et 3 voix CONTRE (MM. Savard, Diasio et Thiébault).

### **1.8- Budget principal : constitution de provisions semi-budgétaires pour dépréciation des actifs circulants**

Monsieur Gérard, 1<sup>er</sup> Adjoint, indique que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les collectivités ; son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les provisions sont obligatoires dans trois cas et notamment en cas de recouvrement compromis des restes à recouvrer vis-à-vis d'un tiers : une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Précisément, la ville détient d'anciennes créances non recouvrées pour lesquelles il y a un fort risque d'admission en non-valeur à venir.

Il est donc proposé au conseil municipal de constituer une provision semi-budgétaire de droit commun à hauteur de 5 000 € dont les crédits seront inscrits à l'article 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

M. Thiébault veut connaître l'origine de ces créances. S'agissant de personnes physiques, ces informations ne peuvent être divulguées.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **1.9- Dépenses à imputer aux comptes 6232 « Fêtes et cérémonies » et 6257 « réceptions »**

Vu l'article D.1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 qui fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire, les dépenses suivantes :
  - d'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales, tels que, par exemple, la manifestation culture sport, le repas des médaillés/retraités, la fête de l'écrevisse et de la grenouille, les festivités du 14 juillet et de la Saint-Nicolas, ....

- buffet, boissons
  - les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, baptêmes républicains, récompenses sportives, culturelles, les jouets pour les enfants du personnel
  - Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations
  - Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, sonorisation, ...)
  - Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.
- d'imputer au compte 6257, d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réceptions officielles organisées par la municipalité (AG, inauguration, vœux du maire, ...).

Proposition acceptée à l'unanimité.

#### **1.10- Attribution d'une subvention à la copropriété de la résidence du Val de Ravenne pour des travaux de peinture dans les entrées 1, 2, 3 & 4**

Après avoir rappelé que les crédits sont prévus au budget, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 7 000 € à la copropriété de la résidence du Val de Ravenne pour les travaux de réfection de peinture entrepris dans les entrées 1, 2, 3 & 4. Le montant total des travaux acquitté par la copropriété s'élève à 20 688 €.

Proposition acceptée à l'unanimité.

#### **1.11- Convention pour l'achat d'un test de Q.I. pour la psychologue scolaire du RASED avec les communes de Batilly et de Doncourt-lès-Conflans**

Madame Berg, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que, dans le cadre du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED), les élèves des communes de Joeuf, Batilly et Doncourt-lès-Conflans bénéficient des services d'une psychologue scolaire. Cette dernière, afin de pouvoir détecter les difficultés des élèves dès la maternelle, doit utiliser un nouveau test de Q.I., notamment pour pouvoir valider les dossiers auprès de la MDPH.

Le coût de cet outil étant de 1 707.54 € TTC, il est proposé au conseil municipal d'en refacturer une partie aux communes de Batilly et de Doncourt-lès-Conflans, au prorata du nombre d'élèves par commune, à savoir 273 € pour Batilly et 307 € pour Doncourt-lès-Conflans. La part restante pour Joeuf est de 1 127.54 €.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention fixant les conditions d'achat du test de Q.I. entre les trois communes.

#### **1.12- Habillage des façades des immeubles sis rue de l'abattoir à Haropré**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Ville intervient depuis plusieurs années sur le quartier de Haropré pour renforcer la cohésion sociale. Différents chantiers ont été ou seront engagés, tant sur l'ancien crassier (installation de jeux pour enfants – pré fleuri...) et la passerelle qu'à travers des travaux de voirie et d'éclairage public, et la réalisation de jardins partagés. Par ailleurs, et en lien avec les Comités de Quartiers, des actions citoyennes et participatives ont débouché sur l'opération « Du nouveau pour Haropré », et la dénomination des trois immeubles de Haropré : Le Cygne, Le Héron et L'Aigrette, des noms d'oiseaux qui peuplent la faune de l'Orne.

Afin de concrétiser ce baptême, il convient de réaliser et de poser, sur les façades des immeubles, des silhouettes de ces trois oiseaux.

Le montant de cette prestation s'élève à 3 408 € TTC, elle sera versée directement à la société Publi Création de Pont-à-Mousson et sera imputée à l'article 204422 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations ».

Proposition acceptée à l'unanimité (M. Lintz, co-proprétaire, ne prend part, ni au débat, ni au vote).

### **1.13- Adhésion au groupement de collecte des CEE (Certificat d'Economie d'Energie)**

Il est proposé au conseil d'adhérer au groupement de collecte des CEE mis en place par le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) jusqu'au 31/12/2020 afin d'obtenir des financements sur les futurs travaux d'amélioration de performances énergétiques sur les équipements et bâtiments communaux (changement d'huissieries, remplacement de chaudières, modernisation de l'éclairage public).

Proposition acceptée à l'unanimité.

## **2- MARCHES PUBLICS – TRAVAUX**

### **2.1- Création d'un Espace de Vie Sociale au sein de la MJC**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) au sein de la MJC pour un montant estimatif de 250 000 € HT qu'il envisage de présenter au budget primitif 2020.

Suivant la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal, une décision de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR, du Département et de la CAF sera prise.

M. Thiébault demande quels sont les travaux envisagés ? Il s'agit du réaménagement de l'aile de la MJC. L'entrée de la MJC va notamment être transférée de l'arrière du bâtiment vers l'avant, des bureaux et salles vont être rénovés, un ascenseur va être installé pour des personnes à mobilité réduite, ...

M. Thiébault demande s'il y a eu des devis estimatifs et à quel moment ils ont été communiqués. M. Gérard précise que l'estimation a été fournie par un architecte.

Arrivée de Monsieur le Maire.

Proposition acceptée par 21 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Thiébault) (M. Savard et son pouvoir n'ont pris part, ni au débat, ni au vote).

### **2.2- Aménagement de la plaine de jeux au stade Sainte-Anne – 2<sup>ème</sup> tranche**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet d'aménagement de la plaine de jeux au stade Sainte-Anne – 2<sup>ème</sup> tranche - pour un montant estimatif de 130 000 € HT qu'il envisage de présenter au budget primitif 2020.

Suivant la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal, une décision de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR, et du Département sera prise.

M. Thiébault informe l'assemblée, qu'en tant que médecin généraliste, il a été amené à soigner des enfants qui se sont blessés sur le sol râpeux de l'aire de jeux installée en 2019. Il demande si la municipalité envisage d'améliorer la qualité des équipements.

Monsieur le Maire s'étonne que d'autres médecins de la ville n'aient pas fait de telles remarques. Il ajoute que les jeux installés sont extrêmement performants et répondent évidemment aux normes de sécurité.

M. Savard estime que l'intervention de M. Thiébault est en lien avec la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux qui n'est pas l'objet de ce point à l'ordre du jour. S'il souhaite intervenir, il doit le faire par le biais des questions orales. Pour ce qui est de la 2<sup>ème</sup> tranche, il confirme que c'est la suite logique de cet aménagement.

Proposition acceptée par 23 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Thiébault).

### **2.3-Requalification de la rue Castelnau**

Dans le cadre de la volonté de la Municipalité de requalifier le quartier des Maréchaux, et dans la continuité de la réfection de la rue Maréchal Foch qui devrait s'achever le 19 décembre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet de requalification de la rue Castelnau, pour un montant estimatif de 360 000 € HT qu'il envisage de présenter au budget primitif 2020.

Suivant la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal, une décision de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR, et du Département sera prise.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **2.4- Convention de participation « prévoyance »**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour la souscription d'un contrat de prévoyance complémentaire des personnels de la fonction publique couvrant les risques incapacité temporaire de travail, invalidité, perte de retraite et décès a été lancée.

Après que les offres aient été reçues et analysées par un prestataire spécialisé, et après avis favorable du comité technique, il propose de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle proposée par le groupement SOFAXIS / IPSEC, au taux de 2.26 %. Pour rappel le taux du contrat actuel est de 1.45 %.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

### **2.5- Convention de groupement de commande avec OLC pour la fourniture de gaz et d'électricité**

Dans le cadre du schéma de mutualisation entre les communes de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences, il a été proposé que les communes intéressées par un groupement de commande pour certains achats soit créé.

Aussi, la ville de Joeuf souhaite faire partie du groupement de commande constitué pour la fourniture de gaz et d'électricité, dont les contrats arriveront à échéance courant 2020.

Monsieur le Maire indique qu'OLC, en tant que coordonateur du groupement, se chargera de la passation des marchés, sans contrepartie financière, et que les communes membres du groupement assureront l'exécution des marchés.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention de groupement de commande correspondante et de désigner un titulaire et un suppléant chargés de représenter la Ville de Joeuf lors des commissions d'appel d'offres du groupement de commande.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande et désigne M. Vigo, titulaire, et M. Lintz, suppléant.

### **2.6- Contrat de concession pour la gestion du cinéma CASINO : avenant n°5 au contrat de régie intéressée**

Monsieur le Maire rappelle que la gestion du cinéma Casino est déléguée à la MJC de Joeuf jusqu'au 31 décembre 2019 et qu'une nouvelle procédure de contrat de concession est en cours depuis le 15 novembre dernier. A ce jour, deux candidats ont été admis à remettre une

offre. Cependant, les différentes phases de la procédure de choix du délégataire ne pouvant être achevées avant la fin de l'année, et afin de ne pas nuire au principe de continuité du service public, il est proposé au conseil municipal de signer un avenant n° 5 pour prolonger jusqu'au 30 juin 2020, la durée de la DSP en cours avec la MJC.

Proposition acceptée à l'unanimité (M. Savard et son pouvoir n'ont participé, ni au débat, ni au vote).

### **2.7- Marché de travaux de création d'un court de tennis couvert : lot n° 3 – réalisation des fondations**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de construction d'un court de tennis couvert sont en cours. Cette opération comprend 3 lots dont le montant total estimatif est de 230 000 € HT. Le lot n° 1 (création de la plate-forme – 97 740.82 € HT) et le lot n° 2 (pose de la structure charpente / couverture / bardage – 118 027 € HT) ont déjà été attribués, soit un montant de 215 767.82 € HT.

Afin de pouvoir effectuer la pose de la structure, il est nécessaire de lancer une consultation pour la réalisation des fondations (lot n° 3). Cependant, les modifications apportées au projet initial étant hors typologie du PPRM, il a fallu attendre que le titulaire du lot n° 2 soit choisi pour pouvoir redéposer un permis de construire nécessitant une étude béton pour la réalisation de fondations.

Le permis de construire ayant été accepté, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le marché de réalisation des fondations (lot n° 3) à venir, dont le montant estimatif est fixé à 59 091.06 € HT.

M. Savard rappelle qu'il était très réticent, dès le départ, sur ce projet. Pour autant, il s'abstiendra sur ce point compte tenu du fait qu'il a déjà démarré.

Proposition acceptée par 21 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (MM. Savard, Diasio et Thiébault).

## **3- URBANISME**

### **3.1- Signature d'une convention entre la ville de Joeuf et Batigère concernant le financement d'une étude géotechnique**

M. VIGO explique que dans le cadre d'un projet de construction de quartier intergénérationnel par BATIGERE, sur un terrain communal (parcelles AH 289, 290, 291, 294, 300, 305, 326, 328, 351 et 129) situé en zone O9 du PPRM, il est nécessaire de réaliser une étude géotechnique du sol. Après mise en concurrence pour la consultation du bureau d'étude géotechnique, le choix s'est porté sur la société FONDASOL pour un montant TTC de 12 984 €. Cette dépense sera à la charge de la commune et remboursée à hauteur de 50 % du montant TTC par BATIGERE.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention avec Batigère et de prévoir cette dépense au budget 2020.

Monsieur le Maire précise qu'en cas de vente du terrain à Batigère, le prix de cession intègrera le coût résiduel des études, comme c'est toujours le cas pour les acquéreurs.

M. Thiébault relève que fin 2017, Batigère a dégagé 200 millions d'€ de chiffre d'affaires avec un résultat net de 18.6 millions d'€, soit 9%. Pourquoi la ville, qui n'est pas riche, fait-elle un tel cadeau à cet organisme ?

M. Savard prend acte de la déclaration qui répercutera le coût résiduel de l'étude sur le prix de vente. Par principe, il regrette de faire « Pâques avant les rameaux » et donc de fonctionner à l'envers. Il est déjà décidé que Batigère puisse être le récipiendaire et si la vente ne se fait pas, la Municipalité lui fait prendre un risque. Ce mode de fonctionnement ne lui convient pas et il votera donc contre.

Monsieur le Maire fait remarquer que l'un dit qu'il s'agit d'un cadeau et l'autre fait remarquer qu'il y a un risque pour Batigère donc cela s'équilibre. Batigère s'est dit intéressé par ce beau projet, sans certitude quant à son issue car rien n'est ficelé. Toujours est-il que ce projet est attendu et nécessaire sur la ville. Il ajoute que les sommes en jeu sont modestes et que Batigère, au même titre que MMH, est un bailleur social.

Proposition acceptée par 21 voix POUR et 3 voix CONTRE (MM. Savard, Diasio et Thiébault).

## 4- PERSONNEL

### **4.1- Modification du tableau des effectifs des emplois permanents**

Monsieur le Maire rappelle que 13 postes d'agent d'entretien sont ouverts au tableau des effectifs des emplois permanents : 11 postes à temps complet et 2 postes à temps non complet à raison de 30H hebdomadaire.

Il est proposé au conseil municipal d'étendre la possibilité de recruter un contractuel sur deux de ces postes : un poste à temps complet, localisé au gymnase / stade, et un poste à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires, localisé à la salle des sports. Dans ce cas, la rémunération sera établie sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial, soit l'indice majoré 326.

Il est également proposé d'étendre la possibilité de recruter un contractuel pour le poste de concierge de la salle des sports et agent de propreté urbaine. Dans ce cas, la rémunération sera comprise entre l'indice majoré 326 et l'indice majoré 329.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **4.2- Création de 6 postes d'adjoint technique non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activités**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Par délibération du 16 septembre 2008, le conseil municipal créait 10 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour besoins occasionnels.

Compte tenu du fait que ce grade n'existe plus et que la loi fait désormais référence à la notion d'accroissement temporaire d'activité, il est proposé au conseil municipal de délibérer à nouveau sur ce type de poste.

Il est proposé de créer 6 postes non permanents d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité se décomposant comme suit :

- 5 postes à temps complet

- 1 poste à temps non complet à raison de 18H hebdomadaires.  
Ces postes seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.  
Conformément à l'article 3 de la loi n°84-53, les contrats seront conclus pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.  
Proposition acceptée à l'unanimité.

## **5- RAPPORTS D'ACTIVITES**

### **5.1- Rapport d'activités 2019 de la commission accessibilité**

M. Lintz présente les principaux éléments du rapport, après avis favorable de la commission accessibilité.

Le rapport a été transmis à l'appui de la note de synthèse et est disponible au secrétariat de direction.

### **5.2- Rapports d'activités 2018 du syndicat des eaux Orne Aval (eau – assainissement)**

M. Gottini présente les principaux éléments du rapport, après avis favorable de la commission développement durable du 28 novembre 2019.

Le rapport a été transmis à l'appui de la note de synthèse et est disponible au secrétariat de direction.

M. Savard relève que les rapports fournis par les différents organismes sont particulièrement bien nourris et intéressants. Ils permettent une réflexion en profondeur. Il les félicite pour la qualité de leurs rapports.

Monsieur le Maire rappelle la justesse du choix politique du syndicat Orne-Aval d'avoir opté pour gérer l'eau et l'assainissement en régie. Grâce à cela, les investissements, au plan de la modernisation, sont plus conséquents et les usagers bénéficient d'un meilleur service. C'est une fierté pour la ville.

### **5.3- Rapport d'activités 2018 du syndicat de gestion forestière Orne Woigot**

M. Gottini présente les principaux éléments du rapport, après avis favorable de la commission développement durable du 28 novembre 2019.

Le rapport a été transmis à l'appui de la note de synthèse et est disponible au secrétariat de direction.

### **5.4- Rapport d'activités 2018 du SIRTOM**

M. Gottini présente les principaux éléments du rapport, après avis favorable de la commission développement durable du 28 novembre 2019.

Le rapport a été transmis à l'appui de la note de synthèse et est disponible au secrétariat de direction.

### **5.5- Rapport d'activités 2018 de GrDF**

M. Gottini présente les principaux éléments du rapport, après avis favorable de la commission développement durable du 28 novembre 2019.

Le rapport a été transmis à l'appui de la note de synthèse et est disponible au secrétariat de direction.

Le Maire remercie la commission de développement durable, et plus particulièrement son Vice-Président, pour l'analyse de ces différents rapports.

## 6- INFORMATIONS

### 6.1- Décisions prises par délégation

Le Maire informe les élus des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

26/09/2019	9.1	Cimetière	2019-DEC-158	Renouvellement concession N 29 24 SCHMITT
02/10/2019	9.1	Cimetière	2019-DEC-159	Renouvellement concession N 28 15 BLAISE
04/10/2019	9.1	Cimetière	2019-DEC-160	Attribution concession E 06/07 WERNER
07/10/2019	7.10	Finances	2019-DEC-161	Prise en charge du sinistre automobile de Mme PEREIRA PINTO Denise
22/10/2019	3.3	Patrimoine	2019-DEC-162	Convention de mise à disposition de locaux en mairie et au complexe Platini au profit de l'association « District de Meurthe-et-Moselle »
28/10/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-163	Signature du marché de réfection des enrobés dans le quartier de Haropré avec EUROVIA
05/11/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-164	Signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réparation de la passerelle d'Haropré avec la société SECALOR
05/11/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-165	Signature du contrat de coordonnateur SPS avec la société LGA CONCEPT pour la requalification urbaine de la rue Foch
15/11/2009	1.1	Marchés publics	2019-DEC-166	Signature des marchés de travaux pour la réfection de la façade du cinéma CASINO avec les sociétés CEBYG et TACC
18/11/2019	9.1	Cimetière	2019-DEC-167	Attribution concession E 14 03 ALOUANE
19/11/2019	9.1	Cimetière	2019-DEC-168	Renouvellement concession N 15 05 GODFRIN
25/11/2019	7.10	Finances	2019-DEC-169	Indemnité de sinistre concernant des infiltrations d'eau en toiture à la maison médicale
27/11/2019	9.1	Cimetière	2019-DEC-170	Achat case columbarium N°4 CEOLATO
02/12/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-171	Signature du marché de travaux de réfection de la passerelle de Haropré avec la société BERTHOLD
06/12/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-172	Signature du marché de fourniture d'électricité pour le complexe sportif Platini et la salle des sports Jean Wurtz avec la société ALTERNA
06/12/2019	1.1	Marchés publics	2019-DEC-173	Signature du marché de location et de maintenance de photocopieurs avec la société CANON via le bailleur LIXXBAIL

### 6.2- Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les élus des déclarations d'intention d'aliéner qui lui ont été soumises.

IA 054 280 19 B0094	2 RUE SAINT THEODORE	10/10/2019
IA 054 280 19 B0095	21 RUE DU FOYER DE L'EST	10/10/2019

IA 054 280 19 B0096	LE CUL DES JARDINS	21/10/2019
IA 054 280 19 B0097	14 RUE SCHNEIDER	11/10/2019
IA 054 280 19 B0098	QUARTIER MERMOZ	11/10/2019
IA 054 280 19 B0099	82b-84 RUE DE GOPREZ	11/10/2019
IA 054 280 19 B0100	6 SQUARE FRANCOIS DE WENDEL	17/10/2019
IA 054 280 19 B0101	34 RUE DU GENERAL LECLERC	17/10/2019
IA 054 280 19 B0102	11 CITES BASSES	17/10/2019
IA 054 280 19 B0103	43 RUE SAINTE ALICE	17/10/2019
IA 054 280 19 B0104	248 RUE DE GOPREZ	21/10/2019
IA 054 280 19 B0105	16 RUE DE GENERAL MANGIN	24/10/2019
IA 054 280 19 B0106	8 RUE DE GOPREZ	25/10/2019
IA 054 280 19 B0107	17 RUE DE GARGAN	25/10/2019
IA 054 280 19 B0108	16/18 RUE DE FRANCHEPRE	04/11/2019
IA 054 280 19 B0109	200 RUE DE GOPREZ	07/11/2019
IA 054 280 19 B0110	72 RUE DE FRANCHEPRE	13/11/2019
IA 054 280 19 B0111	3 GRAND'RUE	19/11/2019
IA 054 280 19 B0112	1 QUARTIER MERMOZ	19/11/2019
IA 054 280 19 B0113	11 RUE DU FOYER DE L'EST	21/11/2019
IA 054 280 19 B0114	80 RUE DU COMMERCE	25/11/2019
IA 054 280 19 B0115	33 AVENUE CLEMENCEAU	25/11/2019
IA 054 280 19 B0116	37 RUE DU COMMERCE	25/11/2019
IA 054 280 19 B0117	90 RUE DE L'HOTEL DE VILLE	27/11/2019
IA 054 280 19 B0118	QUARTIER MERMOZ	02/12/2019
IA 054 280 19 B0119	24 RUE SAINT CHARLES	03/12/2019
IA 054 280 19 B0120	RUE SAINT CHARLES	03/12/2019

## QUESTIONS ORALES

1/ Question de M. Diasio à Monsieur le Maire (lue par M. Savard ayant reçu pouvoir) :

**Question :**

« En visionnant la séance du précédent Conseil, et à la lecture du compte-rendu, je remarque que l'affectation en logements du site de l'ancien "Leader Price" est bien actée formellement, mais que l'affectation en commerce n'est qu'envisagée.

Ma question est claire. Je vous demande d'acter sans réserve une orientation formelle et un engagement à procéder à un objectif d'affectation en commerces. »

**Réponse de M. le Maire :**

« Monsieur Diasio ne se fera pas de mal, il enfonce les portes ouvertes. Qu'il continue à s'amuser à le faire ».

2/ Question de M. Diasio à Monsieur le Maire (lue par M. Savard ayant reçu pouvoir) :

**Question :**

« En visionnant la séance du précédent Conseil, et à la lecture du compte-rendu, je remarque que vous affirmez que la suppression des 2 barrages amont et aval de ce futur quartier

permettrait de présumer un changement positif des risques d'inondations actuellement possibles sur le territoire de ce quartier. Je ne peux que m'en étonner.

Ma question est claire. Je vous demande sur quelles études de quel hydrodynamicien vous vous êtes appuyé pour avancer cette affirmation ? »

**Réponse de M. le Maire :**

« Monsieur Diasio devrait être attentif à la langue française car c'est le conditionnel qu'on utilise dans le compte-rendu. J'indique néanmoins que nous sommes dans une période de test sur l'abaissement d'un des deux barrages et l'ouverture de l'autre. Evidemment, cela se fait sous le regard très précis de l'ensemble des organismes compétents, que nous y sommes très vigilants et que, par ailleurs Vigicrue indique que, sur des périodes identiques, nous étions à des crues entre 2 à 3 m. Actuellement, nous sommes nettement en-dessous du mètre.

Je ne fais pas de plan sur la comète en période de test mais je me réjouis de constater que cela pourrait avoir un effet extrêmement positif. A priori, les hypothèses posées à l'époque sont en train de se vérifier. »

**3/ Question de M. Savard à Monsieur le Vice-Président de la Commission de Développement Durable :**

**Question :**

« Si Not'BonMair' se montrait au moins aussi démocrate que Macron, et avait octroyé le droit de réplique aux questions orales, je n'en serais pas à intervenir actuellement, puisque la question aurait été résolue directement. En effet, lors d'une réponse à une question orale, vous vous êtes félicité qu'au classement des villes fleuries, Jœuf soit maintenant honorée de 2 fleurs, ce qui est actuellement parfaitement exact.

Mais voilà, dans une des publications de propagande électorale de votre équipe provisoirement majoritaire, votre équipe se félicitait, en vue de la dernière campagne Électorale Municipale, je cite : "L'obtention de la 3<sup>ème</sup> fleur en 2007 par le jury régional des villes fleuries a été une véritable consécration." Eh oui, ce dont vous vous enorgueillez, c'est en réalité d'avoir réussi l'exploit de faire perdre 1 grade à notre ville, grade naguère gagné par Marie Gaysot.

Ma question n'est pas compliquée.

Pensez-vous judicieux de considérer les Citoyens Joviciens comme sots et amnésiques ? »

**Réponse de M. Gottini, Vice-Président de la Commission de Développement Durable :**

« Décidément Monsieur le Maire, en fin de mandat, on atteint des sommets. Que vous dire, Monsieur le conseiller. Comme j'ai décidé de faire preuve de la plus grande retenue, je vous dirai simplement que le seul sot que je connaisse à Jœuf et aussi le seul amnésique de notre ville c'est, rappelez-vous si vous le pouvez sur quelle liste vous avez été élu, celui-là qui ose me poser cette question aussi stupide. Malgré ma bonne volonté, Monsieur Savard, je ne peux définitivement plus rien pour vous ».

**4/ Question de M. Savard à Monsieur le Vice-Président de la Commission de Développement Durable :**

**Question :**

« Les droits de l'opposition ne sont toujours pas respectés dans le fonctionnement de notre Conseil Municipal

Lors de la séance du tout premier Conseil Municipal de cette mandature, vous m'avez interdit de parole alors que je suggérais d'intégrer l'opposition dans la liste des Adjoints et Délégués,

en vous inspirant du fort peu progressiste, et quelque peu Roitelet Sarkozy, qui avait pourtant confié la Présidence de la Commission Nationale des finances à l'opposition.

Lors du dernier Conseil, vous m'avez refusé le droit de réplique que le très peu démocrate, et quelque peu Roitelet Macron, a pourtant "octroyé" aux Députés. Pire, Macron se satisfait du fait que le temps de réponse soit égal au droit de parole du questionneur, mais pas vous, qui vous octroyez un droit de réponse non limité en temps.

**Sur quel autre sujet, allez-vous maintenant faire, et continuer à gagner, le concours du pire Roitelet Jovicien ? »**

**Réponse de M. le Maire :**

« Monsieur Savard, tout d'abord je trouve que c'est très irrespectueux à l'égard de l'homme et de la fonction. Vous devriez vous ressaisir, ce n'est pas la proximité d'une échéance à laquelle vous aspirez à candidater qui justifierait cela. Je trouve vraiment que vous dérapez et cela ne relève pas le niveau général, ni le niveau moyen des échanges qui devraient caractériser un débat démocratique.

D'autre part, vous regrettez à nouveau de ne pas avoir été adjoint. J'entends le regret mais que voulez-vous que je vous dise ; nous, nous ne regrettons pas que ça n'ait pas été le cas, parce que, là aussi, c'est le jeu de la démocratie, et vous n'avez pas été en position ni soutenu par suffisamment de jovicien pour l'être.

J'entends le regret et je considère que pour notre ville, c'est pour le moins souhaitable.

J'ai le sentiment, et on voit bien la portée de chacune des 4 questions qui ont été posées ce soir, que vous vous posez une seule question « comment puis-je exister ? ». Vous semblez avoir trouvé cette option. Je considère, pour ma part, qu'elle est mauvaise et que vous risquez justement d'avoir de plus en plus de mal à exister sur des bases aussi médiocres que celles que vous avez avancées ce soir. »

Monsieur le Maire clôt la séance en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à tous et toutes.